Le statut de l'élu

Contenu

1. L'arrivée en fonctions :

    a. La charte de l'élu local
    b. Les attributs de la fonction d'élu
    c. Les déclarations de patrimoine et d'intérêts
    d. La cessation d'une activité professionnelle pour l'exercice du mandat

2. Le déroulement des fonctions :

    a. Le droit à la formation des élus
    b. Les indemnités de fonctions
    c. La conciliation de son activité professionnelle avec un mandat électoral
    d. La protection des élus victimes
    e. La protection des élus auteurs d'infraction

3. La fin des fonctions :

    a. Fin des fonctions au sein de la collectivité
    b. Reprise de son activité professionnelle
    c. Droits liés à la retraite

Méthode pédagogique

Chaque partie sera illustrée de cas pratiques afin de donner un caractère concret aux problématiques qui sont abordées et de trouver ensemble une solution.

Toute autre utilisation, reproduction, diffusion, publication ou retransmission du contenu est strictement interdite sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur.

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE VENDÉE
Maison des Communes de la Vendée
65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 53 33 01 39 – e-mail : asso.maires@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr